



**Département de la Haute-Marne
Commune de BOLOGNE
ARRÊTE DU MAIRE N°97-23
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE
À l'occasion du « Beaujolais des Ecoles » de l'association
Comité d'Animation des Ecoles
le 25 novembre 2023.**

Le Maire de BOLOGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment l'article L3334-2 ;

Vu l'arrêté municipal N°62/21 du 7 juillet 2021 portant restriction ou interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique ;

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson, temporaire présentée le 21 novembre 2023 par Monsieur Jean-Baptiste JEANNIN Trésorier de l'association Comité d'Animation des Ecoles ;

Considérant que cette demande est la deuxième de l'année 2023.

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du « Beaujolais des Ecoles », Monsieur le Trésorier de l'association Comité d'Animation des Ecoles est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire le **25 novembre 2023 de 19H30 à 23H59** à la salle des fêtes de Marault dans le respect de l'arrêté municipal cité ci-dessus.

Article 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer aux prescriptions imposées aux débits de boissons.

Article 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe 1 c'est-à-dire les boissons sans alcool et le groupe 2, les boissons fermentées non distillées.

Article 4 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

Article 5 : Le présent arrêté est notifié au demandeur ainsi qu'au Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bologne.

Le présent arrêté sera portée à la connaissance du public par :

- Affichage dans l'entrée de la salle des fêtes

Copie du présent arrêté doit être adressée à :

- M. Jean-Baptiste JEANNIN, Trésorier de l'association Comité d'Animation des Ecoles,
- Brigade de Gendarmerie de Bologne.

À Bologne, le 21 novembre 2023,
Pour le Maire et par délégation l'Adjoint au Maire,
Denis DORMOY,

